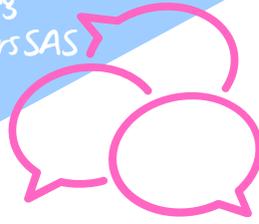


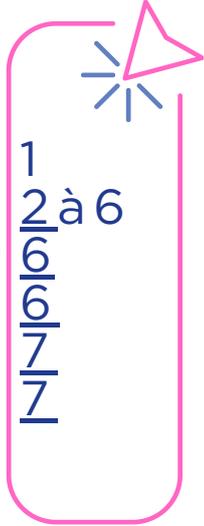
AXA XL Catlin Direct Assurance AXA France  
 AXA GO Juridica AXA Banque Mutuelle St Christophe  
 AXA Antilles Guyane AXA Partners Holding  
 AXA Assistance GIE AXA AXA Partners SAS  
 Uqips Gestion XL Ré AXA Climate  
 AXA Wealth Services Satec  
 AXA ASSUR Crédit  
 ADIS Drouot Estate  
 AXA XL



# l'activité sociale du Groupe AXA en France 07 octobre 25

## SOMMAIRE

Intervention Guillaume Borie.....	1
Questions - Réponses.....	2 à 6
Présentation données sociales Groupe 2024.....	6
PERO - Article 83 - BCAC .....	6
Shareplan 2025.....	7
Activité du groupe AXA.....	7



## Intervention de Guillaume BORIE

*À fin juin 2025 (c'est-à-dire à mi-parcours du plan Unlock the Future), les résultats du groupe AXA sont excellents, avec un développement de l'activité tiré par l'ensemble des segments.*

*Le groupe est ainsi très bien positionné pour atteindre ses objectifs à fin 2026.*

*Le Résultat Opérationnel est en croissance, tout comme le Résultat Opérationnel par action (les rachats d'actions en 2025 ont compensé la dilution du résultat due à la vente d'AXA IM) Le ratio de solvabilité reste élevé et est en hausse de 4 points.*

*La stratégie du groupe reste d'accélérer les investissements pour assurer notre croissance organique (en conquête de parts de marchés).*

*L'incertitude a encore augmenté en France avec la situation à laquelle on assiste et le problème récurrent de santé des finances publiques.*

*Dans un contexte incertain (géopolitique et climatique), les réseaux de distribution doivent être réactifs et ajuster les plans commerciaux, la maîtrise des coûts... Les sinistres peuvent survenir de situations pas totalement anticipées. L'exigence d'adaptation est donc augmentée, il faut être plus efficace et plus rapide, ce qui nécessite une attention collective de chaque instant.*

*Il faut prendre soin du collectif, ce qui est fait au travers par exemple de :*

- La Charte data & IA
- Les Healthy You days
- Le Télétravail
- Le Dialogue Social



# Questions, réponses à Guillaume Borie

**Q** Le groupe a annoncé début août de très bons résultats pour le 1er semestre 2025. Malgré la qualité de ces résultats, les marchés ont semblé déçus. Les attentes des actionnaires ne sont-elles pas trop hautes, en particulier dans le contexte actuel de poly-crisis, et en particulier de l'incertitude économique en France ?

**R** *Il faut reconnaître que la performance de l'action a été mauvaise le jour de l'annonce des résultats alors que l'on n'a pas à rougir de leur qualité : on délivre ce qu'on a promis à nos investisseurs au moment de l'annonce du plan, et nous avons une excellente performance dans le groupe, et tous les sujets traités à travers le groupe (redressements de portefeuilles etc..)*

*2 éléments peuvent expliquer la performance de l'action :*

- 1. Quelques grands investisseurs court-terme ont pris leur bénéfice.*
- 2. Certains investisseurs américains qui pensaient s'être désensibilisés du dollar ont été surpris par l'exposition du groupe au dollar.*

*Il faut noter qu'en 3 semaines le trou d'air a été compensé, il n'y a donc pas de problème de confiance des investisseurs : le 25 août le cours était au-dessus de celui de la veille de l'annonce des résultats.*

*Néanmoins quelques observations :*

- 1. La volatilité va persister, car AXA est une valeur française.*
- 2. Il n'y a pas de question fondamentale sur la stratégie du groupe ou nos objectifs. Nos investisseurs à long terme demandent de ne pas changer de cap, ils ont ce qu'ils attendent.*
- 3. Il existe des éléments factuels d'interrogation liés au secteur de l'assurance*
  - a. Les objectifs de croissance de nos grands concurrents à moyen terme sont supérieurs aux nôtres. (Allianz, Zurich, Generali)*
  - b. Pour les grands risques surtout aux US et un peu en Europe, le coût de l'assurance baisse (Allianz et Zurich sont plus exposés que nous).*

*Le cap unlock the future est bon. Il faut délivrer ce qu'on a promis et garder la confiance de nos investisseurs (transformation technologique, expérience client, qualité de la vie au travail...)*

**Q** Le plan stratégique Unlock the Future prévoyait de passer de 10 à 12% d'effectifs dans les centres de services partagés en Inde, au Maroc et en Pologne. Où en est le plan ? Quelles entités en France y ont aujourd'hui recours ?

Le plan stratégique prévoyait d'améliorer de 10% la détection de la fraude grâce à l'IA. Alors que l'IA peut également faciliter la fraude, où en est le plan ?

**R** *L'externalisation et le transfert d'activités aux CSP (Centres de Services Partagés en interne chez AXA) doit permettre de garder le contrôle et de conserver la chaîne de valeur de bout en bout. Ce travail a commencé il y a longtemps en France, on est déjà bien positionnés sur ces questions. La question se pose plus pour d'autres géographies.*

*Le taux était de 10,8% fin 2024. Au 30 juin 2025, il s'élève à 11,3%. Le groupe est en marche pour atteindre les 12% fin 2026. L'objectif devrait donc être tenu, toutefois il s'agit d'un chiffre agrégé, avec des disparités d'un pays et d'une entité à l'autre.*

**R** Le sujet de la fraude et de l'IA est un sujet central. On constate une sophistication des techniques de fraude. Dans la fraude, il y a celle du quotidien (qu'on prévient de mieux en mieux) et celle en criminalité organisée de réseaux. (en santé ou en dommage).

Avec l'IA, nous faisons 3 constats :

1. Détection chronophage et fastidieuse
2. Il existe également de la fraude à la souscription ou au fil de la gestion du contrat.
3. La détection est trop cloisonnée.

Nous mettons donc en place une mutualisation des moyens, pour une amélioration significative de la détection.

Sur le périmètre AXA France, 90M€ de fraude détectée en 2023 (pour un résultat d'1 Mds) soit près de 10%. La détection a progressé de 20% en 2024, à 115M€.

**Q** Comment l'article L3141-8 du code du travail est-il appliqué au sein du groupe AXA en France ? En effet l'article L.3141-8 du Code du travail dispose que :

- Les salariés de moins de vingt et un ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congés supplémentaires par enfant à charge. Ce congé est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours.
- Les salariés âgés de vingt et un ans au moins à la date précitée bénéficient également de deux jours de congés supplémentaires par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congés supplémentaires et des jours de congé annuel puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L.3141-2.

**Q** L'ACPR a récemment formulé une recommandation relative à la souscription depuis l'étranger, quels sont les impacts pour AXA ?



**R** Les salariés de moins de 21 ans bénéficient de 2 jours par enfant à charge. C'est bien appliqué dans Pléiades, si les enfants sont bien saisis. C'est également appliqué dans les entités n'utilisant pas Pléiades.

**Les élus CFE-CGC attendent désormais la réponse relative aux plus de 21 ans.**



**R** Cette recommandation reste assez floue pour l'instant, mais l'objectif semble être de lutter contre des opérations massives de télémarketing à bas coût dans le courtage.

AXA regardera et ajustera l'activité si besoin. Néanmoins, AXA Services Maroc n'effectue que très peu d'appels sortants, sans sollicitation préalable du client. Il ne s'agit donc ni de prospection, ni de marketing.

On ne s'attend donc pas à un impact significatif.



**Q** Le groupe AXA a racheté Prima, leader de l'assurance Directe en Italie.

- Quelle est la stratégie digitale du groupe en France et en Europe ?
- Quelles sont les attentes du groupe AXA à la suite de ce rachat ?
- Des synergies sont-elles attendues, en particulier avec Direct Assurance ?

Le groupe cherche-t-il encore des opportunités en Italie, en prévision de l'arrêt de la Joint-Venture avec MPS ?

**Q** Quel bilan le groupe tire-t-il des investissements effectués en matière d'assurance inclusive, en particulier chez Direct Assurance . Par ailleurs, quelles sont les perspectives des initiatives postales annoncées ?

L'accompagnement des victimes de violences conjugales a reçu un fort écho médiatique. Quel en est le bilan, et d'autres initiatives de protection individuelles sont-elles envisagées ?



**Q** AXA France a annoncé un partenariat avec le XV de France féminin. Comment ce partenariat va-t-il se décliner ?



ASSUREUR OFFICIEL DU XV DE FRANCE FÉMININ

**R** Le groupe reste toujours attentif aux opportunités. Dans toutes les géographies où le groupe est présent, nous devons avoir une taille critique pour être leader. En Italie on passe de 5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> grâce à l'achat de Prima.

Il y a un second objectif, celui de la capacité de distribution. Le groupe a besoin du canal direct dans les pays où il ne le maîtrise pas bien. Prima va certainement nous apporter de nouvelles façons de faire, en particulier en tarification.

**R** Au sein du groupe AXA, les offres inclusives sont regroupées sous le label AXA Essential et proposées dans 21 pays. Elles bénéficient à 17 millions de clients. En France, l'apport net client est d'environ 100.000 clients en plus, soit 1,5 millions à ce jour. Pour information, 40% de la base clients de Direct Assurance rentre dans les critères de notre cible.

Concernant les violences conjugales, l'offre a eu un très fort impact médiatique. C'est aussi le résultat de 10 ans de travail chez Juridica : on constate de plus en plus que pour les victimes le problème est l'hébergement les premiers jours. Chez AXA, c'est quelque chose que l'on sait faire (cf les conséquences des inondations).

Depuis le lancement, 700 victimes ont été accompagnées, ce qui démontre l'utilité de l'offre. Cela montre que, malheureusement, le problème est plus grave qu'on ne le pensait.

**R** Ce partenariat vient prolonger l'encouragement de la pratique du sport féminin et l'ADN collectif de la marque AXA ( cf les engagements historiques de Claude Bébéar).

Il vise à accompagner la fédération dans son développement, par exemple avec le rugby amateur via les agents généraux, et jusqu'à la pratique professionnelle : l'AXA Elite 1 et l'équipe de France féminine.

AXA permet de permettre aux collaborateurs et aux réseaux d'accompagner ce partenariat, et aux salariées de devenir licenciées dans des clubs.

**Q** De plus en plus de clients, par exemple en assistance, considèrent l'assurance comme un produit et disent « j'ai payé, je dois en avoir pour mon argent. », comme en santé.

- Que compte faire AXA ?



**Q** Quels sont les impacts attendus par le groupe AXA de l'évolution négative de la notation de la France ?



**Q** Quel est le processus de sélections des bénéficiaires du Fonds AXA pour le progrès humain ?

Est-il possible de proposer des causes ?



**R** On est confrontés à une situation où la dépense est hors de contrôle. C'est un effet pervers du 100% santé qui a transformé l'assurance en produit de consommation.

L'objectif du 100% santé était louable : avoir le minimum de reste à charge, pour ceux qui ont le moins de moyen.

Maintenant s'acheter une couverture santé est devenu inabordable. Le sujet est complexe, il n'y a pas de solution évidente. Et la France a eu 8 ministres de la santé en 4 ans...

En plus de tout le travail avec nos clients employeurs (contrats collectifs), France assureur essaie de remettre de l'ordre dans le système pour contenir les dépenses. Cela va de l'articulation des produits aux réseaux de soins et les prestataires agréés, en passant par une politique de prévention.

**R** Il n'y aura pas d'impact direct. En effet certains acteurs privés ont de meilleures notations que les pays dans lequel ils se trouvent. Après la dégradation de la note de la France, la note du groupe a été remontée, et nos obligations sont à un taux est légèrement inférieur à celui de la France.

Nous cherchons à limiter l'impact sur nos fonds propres dans le cadre de nos couvertures.

**R** La thématique cette année est la protection de l'enfance.

Les salariés peuvent inviter des associations à participer aux appels à projet. Les candidatures spontanées sont possibles également.

Avec les mutuelles AXA, les enveloppes de mécénat régional sont maintenues (cf AXA France)

En 2024 c'était le handisport qui était privilégié, indépendamment du fonds.





Quelles sont les modalités de don de jours à un salarié tel que défini aux articles L1225-61-1 à L1225-65-2 Et L3142-16 à L3142-25-1 du code du travail ?

Quelles sont les modalités de don de jours à une association tel que défini par la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative ?



Le don de jours à un salarié est possible et mis en œuvre.

Le sujet du don de jours à une association est à l'étude.



## Présentation données sociales Groupe 2024

Sur le périmètre RSG, c'est la 4<sup>ème</sup> année de croissance des effectifs, à 24544 (dont 2581 CDI recrutés en externe). Il y a eu 376 mobilités inter sociétés.

Le nombre de salariés à temps partiel continue de diminuer (moins de 2000).

Le nombre d'alternants chez AXA en France est stable à (environ 1200), malgré la baisse des subventions : AXA est toujours très engagé, la révision des subventions a un impact pour toutes les entités, mais AXA confirme son engagement vis-à-vis de l'alternance, et des partenariats avec les écoles.

L'âge moyen des salariés est 41,8 (contre 42,5 pour l'ensemble du secteur en France)

Les salariés cadres représente 60% de l'effectif AXA en France (contre 49% pour l'ensemble du secteur en France).

86% de l'effectif est Personnel Administratif (les 14% restant constituant le Personnel Commercial).

669 salariés sont en CDD.

Le nombre de salariés non cadres continue de baisser, alors que la hausse continue pour les salariés classe 6.

A noter, 2/3 des recrutements non cadres sont des femmes, ce qui pour la CFE-CGC contribue à renforcer les déséquilibres que les accords égalité tendent à corriger par ailleurs.

Le nombre de sorties est en baisse. 39% sont des démissions (environ 1300 sorties au total)

70% des périodes d'essai rompues le sont à l'initiative de l'employeur.

L'absentéisme hors absences non rémunérées est en baisse.



## PERO – Article 83 – BCAC

Le BCAC a informé les salariés concernés de la possibilité de transférer les droits acquis au titre du régime Article 83 du Fonds de Pension vers le PERO (Plan d'Epargne Retraite Obligatoire).

- Quelles sont les modalités de ce transfert,
- quels en sont les avantages et inconvénients ?
- Quelles dispositions seraient modifiées en cas de transfert ?

La loi a remplacé les contrats dits « article 83 » en PERO. C'est pourquoi il a été décidé de fermer le contrat article 83 et d'ouvrir un PER obligatoire.

L'ancien dispositif subsiste mais il n'est plus possible d'y cotiser.

L'article 83 bénéficie de taux techniques, définis à l'entrée dans le contrat, qui définissent la revalorisation des rentes. En transférant leur contrat article 83 vers le PERO, les salariés plus anciens pourraient être perdants. (Les taux techniques de 1996 à 2005 s'élevaient à 2,5%).

Ceux qui sont rentrés après le 01/01/2013 (début des cotisations, c'est à dire un an après l'embauche) ne sont pas concernés par le taux technique, car il était à zéro.

[Cf communication détaillée de la CFE-CGC AXA](#)



Cette année la participation a été excellente, plus de la moitié des salariés a souscrit à l'offre. 2/3 des investissements sont faits dans AXA Actionnariat (formule classique)

## Activité du Groupe AXA

Dans un environnement incertain, le groupe a confirmé sa capacité à croître. L'inflation est redescendue, avec autour de 1% attendus fin 2025.

Les taux d'intérêt sont sans nette tendance, alors que les marchés financiers ont atteint de très hauts niveaux historiques, accompagnés de forts mouvements sur les nouvelles technologies et l'IA. Les résultats sont en ligne avec le plan : primes en hausse de 7%, Résultat Opérationnel par action à +8%, Résultat Opérationnel à +6% et Solvabilité en hausse de 4%.

On constate un développement auprès des ETI et PME, ainsi qu'une bonne fidélisation chez XL, malgré le retournement de cycle

La croissance d'AXA XL Ré est soutenue par des cessions à des capitaux alternatifs.

Le ratio combiné dans son ensemble est à 90% contre 90,2% précédemment.

La charge Catastrophe naturelle est inférieure à la charge normalisée (4,5% des primes).

En vie, les primes sont en hausse et le résultat opérationnel croit de 5%.

On constate une dérive de la sinistralité sur le risque incapacité.



**Guillaume Robieux**

guillaume.robieux@axaxl.com  
07 88 04 82 76



**Christophe Bayle**

christophe.bayle@partners.a



**Charles Vittet**

charles.vittet@axabanque.fr



**Murielle Sorlet**

murielle.sorlet@axa.fr  
06 41 92 10 88



**Michel Fournier**

michel.fournier@axa-direct.com  
06 22 52 68 62



**Paul De Torres**

paul.detorres@axaxl.fr  
06 35 08 83 01



**Christophe Pesneaud**

christophe.pesneaud@axa.fr  
06 23 36 68 23



**Sophie Elalouf**

Sophie.Elalouf@axa-assistance.com



**Alain Hérisson**

alain.herisson@axa.fr  
06 48 08 03 64



**Carole Leloup**

carole.leloup@axa.fr  
06 71 70 07 63



**Nathalie Deschamps**

nathalie.deschamps@msc-assurance.fr



**Gilles Delage**

gilles.delage@axa.fr  
06 82 32 21 52



**Matthieu Crouet**

matthieu.crouet@axa-juridica.com



**Stéphane Philippe**

stephane.philippe@axa-direct.com  
06 15 79 89 44



**Rokhya Goudiaby**

rokhya.goudiaby@partners.axa  
07 63 04 76 76